

DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

Déclaration au Commissaire à l'éthique et à la déontologie

(L.R.Q., chapitre C-23.1, articles 31, 32 et 33)

Nom du membre :	LISE THÉRIAULT
Circonscription :	ANJOU-LOUIS-RIEL

DÉCLARATION AU COMMISSAIRE

*Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité,
d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :*

1. Nom du donateur	2. Date
Festival Juste pour rire	24 juillet 2017
3. Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Un billet pour la soirée VIP Gala du Festival Juste pour rire « hommage à Michel Côté ».	
4. Circonstances de la réception du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Invitation à la vice-première ministre, madame Lise Thériault à assister à la soirée VIP Gala du festival Juste pour rire « hommage à Michel Côté », accompagnée de sa directrice de cabinet.	

Signature du membre de l'Assemblée nationale
(s) Lise Thériault

Date de la déclaration
2017-08-21